

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI LE 2 OCTOBRE 2017
19H30

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
 - a) séance ordinaire du 11 septembre 2017
- 4- Informations diverses
- 5- Correspondance pour décision
 - a) Club VTT Vagabond
 - b) Club des Neiges
 - c) MRC de Pierre-De Saurel, nomination au CCA
 - d) Centre d'action bénévoles du Bas-Richelieu inc., Guignolée 2017, demande d'autorisation
 - e) M. Pierre Pontbriand, demande de réparation d'un mur de soutènement
- 6- Correspondance aux archives
- 7- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 8- Comités municipaux
- 9- Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
- 10- OMH révision budgétaire 2017
- 11- Régie intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska, R.I.A.R.Y
 - a) Adoption des prévisions budgétaires 2018
 - b) Entente modifiant l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable
- 12- Renouvellement des infrastructures d'aqueduc existant sur l'Île d'Embarras
 - a) mandat ingénierie plan et devis
- 13- Renouvellement des assurances générales
- 14- Autorisation concernant l'application du Règlement RM-2017 concernant la sécurité publique
- 15- Échange de lots municipaux dans la zone visée par la loi sur Sainte-Anne-de-Sorel
- 16- Fête de l'Halloween
- 17- Règlement no 519-2017 ayant comme objet la création d'une réserve financière.
 - a) Adoption du règlement no 519-2017 ayant comme objet la création d'une réserve financière.
- 18- Règlement n° 520-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs au prolongement du réseau d'aqueduc sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans
 - a) Adoption du règlement n° 520-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs au prolongement du réseau d'aqueduc sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans
- 19- Règlement n° 521-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la collecte des eaux usées sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans
 - a) Adoption du règlement n° 521-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la collecte des eaux usées sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans
- 20- Règlement n° 522-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures d'aqueduc existant sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans
 - a) Adoption du règlement n° 522-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures d'aqueduc existantes sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans
- 21- Demande d'un don ou d'une commandite
 - a) Centre d'écoute Montérégie, demande d'aide financière
 - b) E.S.F.L. Bal des finissants, demande de commandites
- 22- Autres affaires
- 23- Questions du public
- 24- Levée de la séance